



La signature de la convention est intervenue en présence du Ministre Luc Chatel et de François Focard, vice-président de la FFVB. (Photo P. Laborie).

## CONVENTION NATIONALE AVEC LE MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION

La Fédération française de Volley-Ball et le Ministère de l'éducation nationale, de la jeunesse et de la vie associative ont signé une convention qui favorise le développement de la pratique.

Cette convention entre l'éducation Nationale et la FFVB conforte le champ d'application des conventions existantes, cosignées par les deux fédérations sportives scolaires (USEP et UNSS) et s'inscrit naturellement dans le projet sportif de chaque académie et dans les projets des établissements scolaires. Par cette convention, le ministère, l'UNSS, l'USEP et la FFVB, de manière conjointe, entendent renforcer les pratiques diverses du volley-ball.

Chacun des signataires s'engage à favoriser :

- la pratique du volley-ball dans le cadre obligatoire de l'EPS à l'école, au collège et au lycée, en conformité avec les programmes d'enseignement et en lien avec les projets d'école et d'établissement,
- l'organisation et la participation des élèves aux rencontres sportives et aux compétitions organisées par l'USEP et l'UNSS,
- à favoriser la pratique du volley-ball dans le cadre optionnel de l'EPS au collège et au lycée (sections sportives scolaires, option facultative EPS, enseignement exploratoire et de complément EPS),
- à accompagner l'organisation d'activités volley dans le cadre de l'accompagnement éducatif et du dispositif « École ouverte », auprès de publics spécifiques dans des internats d'excellence et des établissements de réussite scolaire (ERS), ainsi que dans le cadre de dispositifs nouveaux ou expérimentaux tels que « Cours le matin, Sport l'après-midi »,
- l'accès aux installations sportives permettant la pratique du volley-ball en concertation avec les collectivités territoriales.

**UNSS : Union nationale du sport scolaire**

Plus d'un million de collégiens et lycéens licenciés pratiquent une activité sportive dans les associations sportives des établissements français.

[www.unss.org](http://www.unss.org)

**USEP : Union sportive de l'enseignement du premier degré**

Fédération sportive scolaire des écoles publiques de l'enseignement du premier degré, l'USEP propose des activités sportives diversifiées et organise 20 000 manifestations locales et nationales par an.

[www.usep.org](http://www.usep.org)

Contact presse FFVB : Hubert Guériau - Port : 06 09 76 43 99 - Email : [hubertgueriau@wanadoo.fr](mailto:hubertgueriau@wanadoo.fr)

Pour ne plus recevoir les communiqués, envoyer un mail à [hubertgueriau@wanadoo.fr](mailto:hubertgueriau@wanadoo.fr)

